REM FORMATION

Formation continue sur l'inspection Filtrage des personnes et sur la palpation de sécurité (Hors Aéroportuaire)

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Toute personne amenée à effectuer des palpations de sécurité et à utiliser un équipement de détection de masse métallique dans le cadre de la détection d'articles prohibés.

Pré-requis

Détenir un CQP APS ou diplôme similaire en sécurité

Objectifs pédagogiques

Formation continue sur l'inspection Filtrage des personnes et sur la palpation de sécurité (Hors Aéroportuaire)

Description / Contenu

La formation contient une partie théorique et une partie pratique.
Cette formation se dispensera a travers une méthodologie que Rem Sureté a développé et qui se veut impliquante et interactive :
1- Une partie théorique où seront étudiées :
- Le cadre réglementaire
- Le fonctionnement du portique de sécurité et du magnétomètre
- Le principe fondamental
- Les facteurs et paramètres de détection
- Les tests de fonctionnement
- La manipulation du « magnétomètre », le savoir faire, le savoir être

2- Une partie pratique *(avec une participation active des stagiaires)* :
- Vérifier la présence des consignes d'inspection filtrage.
- Accueil des personnes : formules de politesse utilisées, courtoisie ...
- Vérification des titres d'accès : Contrôle des badges, prise en main pour le contrôle de rapprochement gestion des personnes non autorisées, respect des espacements ...
- Régulation du flux en amont du poste : arrêt du flux lorsque l'agent de visites est débordé, lorsqu'un personnel est bloqué au portique, lorsqu'il y a un incident ...
- Positionnement des effets personnels : bon positionnement, offre de panières ...
- Préparation du passage au portique (demande de dépose, faire vider les poches, enlever les vestes etc..).
- Gestion du flux au portique : passage avec espacement, gestion des cas particuliers ...
- Gestion du portique : contrôle des alarmes, contrôle du flux avec espacement...
- Invite au deuxième passage : explications aux personnels, mode d'expression, éléments de détail, concision des informations ...
- Palpation & magnétomètre : utilisation, respect de la méthode, analyse des alarmes, recherche d'articles interdits ou réglementés, levé de doute ...

- Vérification de la dépose : contrôle des objets, renvois des objets en amont qui demandent une nouvelle inspection radioscopique ...
- Inspections visuelles et manuelles des bagages : respect des procédures, présence du propriétaire, technique de recherche, levé de doute, second passage expurgé ...
- Ouvertures aléatoires des bagages : maintient du taux minimum d'ouverture, bonne gestion de la procédure ...
- Retraits : bonne connaissance des objets interdits ou réglementés, procédures de retraits...
- La manipulation du « magnétomètre », le savoir faire, le savoir être
- Mise en situations et jeux de rôles

3- Mises en situation et jeux de rôles
4- Tests de connaissances acquises et tests pratique

Modalités pédagogiques

La formation contient une partie théorique et une partie pratique.
Cette formation se dispensera a travers une méthodologie que Rem Sureté a développé et qui se veut impliquante et interactive DOCUMENTS FOURNIS A L'ISSUE DE LA FORMATION
- Une copie de l'évaluation Théorique et pratique en situation réelle
- Feuille de présence des stagiaires signée et contresigné par le formateur
- Délivrance des attestations de formation individuelles avec mention de la note d'évaluation aux tests

TEXTES REGLEMENTAIRES
- Règlement de la Sécurité Intérieur Livre VI

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / Pratique avec portique et magnétomètre de détection de masse métallique

Modalités d'évaluation et de suivi

VALIDITE DE LA FORMATION
- Un dispositif de contrôle des acquis et d'évaluation de la formation sous forme de QCM (*Questionnaire à choix multiples*) – note minimale requise : 12/20

- Une copie de l'évaluation pratique en situation réelle
- Un dispositif de contrôle des connaissances
- Si réussite aux évaluations de formation : Délivrance des attestations de formation individuelle
- Formation périodique : A renouveler tous les 2 ans

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Formateur certifié ou qualifié par l'Aviation civile française

09/10/2026